

**Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 5 décembre 2016.**

**PROCÈS-VERBAL** de la 353e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 novembre 2016, à 20 h 04, au lieu habituel des délibérations.

**SONT PRÉSENTS :** M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, Mme Karen Busque, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, Mme Sylvie Hébert et M. Robert Quesnel.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines, M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines et M. Robert Migué, directeur des communications.

**SONT ABSENTS :** Les conseillers MM. Gilles Bérubé et Bernard Gauthier.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2016-577**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE l'ordre du jour de la 353e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 novembre 2016, à 20 h 04, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-578**

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le procès-verbal de la 352e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 7 novembre 2016, à 20 h 05, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

QUE conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard la veille de la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-579**

Adoption du second projet de règlement 2016-39.

QUE le second projet de règlement 2016-39, amendant les annexes A et D du règlement de zonage 2014-14 et, à des fins de concordance, le règlement 2014-13 adoptant le plan d'urbanisme, dans le but d'abroger la zone 600-Ha, de modifier les limites des zones 359-P, 601-P, 603-Rec et 657-la, de créer les nouvelles zones 394-Ha, 395-Rec, 396-Ha, 397-Rec, 398-Ha, 399-Rec et 600-Hc et d'établir les classes d'usages qui seront autorisées dans ces nouvelles zones ainsi que les normes d'implantation qui leur seront applicables, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**AVIS DE MOTION**

Règlement 2016-39.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2016-39 amendant les annexes A et D du règlement de zonage 2014-14 et, à des fins de concordance, le règlement 2014-13 adoptant le plan d'urbanisme, dans le but d'abroger la zone 600-Ha, de modifier les limites des zones 359-P, 601-P, 603-Rec et 657-la, de créer les nouvelles zones 394-Ha, 395-Rec, 396-Ha, 397-Rec, 398-Ha, 399-Rec et 600-Hc et d'établir les classes d'usages qui seront autorisées dans ces nouvelles zones ainsi que les normes d'implantation qui leur seront applicables.

**RÉSOLUTION 2016-580**

Autorisation de signature d'actes de vente d'immeubles dont la Ville s'est portée adjudicataire lors de la vente pour taxes 2015.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le maire et la directrice générale, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer à compter du 26 novembre 2016, pour et au nom de la Ville, des actes de vente d'immeubles dont elle s'est portée adjudicataire lors de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier tenue le 25 novembre 2015.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-581**

Autorisation de présenter au MAMOT le projet de déphosphatation et de désinfection des eaux usées à l'usine principale de traitement dans le cadre du volet 1 du programme PRIMEAU et abrogation de la résolution 2016-210.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Michael Sirois, ingénieur chargé de projet, soit et est autorisé à présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour et au nom de la Ville, le projet de déphosphatation et de désinfection des eaux usées à l'usine principale d'assainissement, aux fins d'une demande de subvention dans le cadre du volet 1 du programme PRIMEAU, et à signer tous les documents requis à cette fin.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à assumer sa part des coûts admissibles advenant l'octroi d'une subvention permettant la réalisation des plans et devis reliés à ce projet.

QUE la résolution 2016-210 soit et est abrogée à toute fin que de droit.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-582**

Demande au MERN de céder gratuitement à la Ville, à des fins d'utilité publique, une partie du lot 4 721 641, C.Q., située entre deux conduites de refoulement existantes.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Corbeil,

QUE le conseil de ville demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de céder gratuitement à la Ville de Val-d'Or, à des fins d'utilité publique pour l'installation d'une conduite dans le cadre de travaux d'aqueduc dans le secteur Sullivan, une partie du lot 4 721 641 du cadastre du Québec, située entre deux conduites de refoulement existantes et telle que représentée sur un plan préparé par M. Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre, sous le numéro 29 026 de ses minutes, faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir entre les parties à cette fin.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-583**

Adoption du calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil de ville.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil de ville, tel qu'apparaissant ci-dessous, soit et est adopté à toute fin que de droit.

<b>CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL</b>	
356 <sup>e</sup> – Mercredi 4 janvier 2017	367 <sup>e</sup> – Lundi 19 juin 2017
357 <sup>e</sup> – Lundi 16 janvier 2017	368 <sup>e</sup> – Lundi 3 juillet 2017
358 <sup>e</sup> – Lundi 6 février 2017	369 <sup>e</sup> – Lundi 17 juillet 2017
359 <sup>e</sup> – Lundi 20 février 2017	370 <sup>e</sup> – Mardi 8 août 2017
360 <sup>e</sup> – Lundi 6 mars 2017	371 <sup>e</sup> – Lundi 21 août 2017
361 <sup>e</sup> – Lundi 20 mars 2017	372 <sup>e</sup> – Mardi 5 septembre 2017
362 <sup>e</sup> – Lundi 3 avril 2017	373 <sup>e</sup> – Lundi 18 septembre 2017
363 <sup>e</sup> – Mardi 18 avril 2017	374 <sup>e</sup> – Lundi 2 octobre 2017
364 <sup>e</sup> – Lundi 1 <sup>er</sup> mai 2017	375 <sup>e</sup> – Lundi 20 novembre 2017
365 <sup>e</sup> – Lundi 15 mai 2017	376 <sup>e</sup> – Lundi 4 décembre 2017
366 <sup>e</sup> – Lundi 5 juin 2017	377 <sup>e</sup> – Lundi 18 décembre 2017

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

**RÉSOLUTION 2016-584**

Approbation des prévisions budgétaires de Transport La Promenade inc. pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017.

QUE les prévisions budgétaires de Transport La Promenade inc. pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017, montrant des revenus de 398 125 \$ et des dépenses de 398 125 \$, soient et sont approuvées telles que présentées.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2016-585**

Approbation des prévisions budgétaires de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE les prévisions budgétaires de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017, montrant des revenus de 427 343 \$ et des dépenses de 427 343 \$, soient et sont approuvées telles que présentées.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or souhaite poursuivre sa coopération avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour permettre la réalisation d'oeuvres en soutenant les organismes culturels, et ainsi contribuer à l'enrichissement de la vie culturelle à Val-d'Or;

ATTENDU QU'une somme de 42 500 \$ a été prévue au budget d'opération de la Ville à cette fin et que l'engagement du ministère s'élève à 47 500 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente de développement culturel (entente-cadre) avec le ministère pour l'année 2017;

**RÉSOLUTION 2016-586**

Engagement de la Ville dans une nouvelle entente-cadre de développement culturel avec le MCC pour l'année 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise l'engagement de la Ville de Val-d'Or dans le cadre d'une nouvelle entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2017 au montant de 42 500 \$, afin de permettre la réalisation d'oeuvres et de supporter les organismes culturels du milieu.

QUE Mme Geneviève Béland, animatrice culturelle, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, cette entente-cadre à intervenir entre les parties.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2016-587**

Délégation de Geneviève Béland à une rencontre du réseau *Petits Bonheurs* à Montréal, le 4 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE Mme Geneviève Béland, animatrice culturelle, soit et est déléguée à une rencontre des membres du réseau *Petits Bonheurs*, qui aura lieu à Montréal le 4 décembre prochain.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2016-588**

Nomination de Dominic Carrier au poste d'opérateur de machinerie lourde à la Division des travaux publics à compter du 22 novembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE M. Dominic Carrier soit et est nommé au poste d'opérateur de machinerie lourde au Service des infrastructures urbaines, Division des travaux publics, sur une base régulière à temps complet à compter du mardi 22 novembre 2016, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective en vigueur.

QUE, compte tenu de ses expériences antérieures au sein de la Ville à titre d'opérateur de machinerie lourde, et conformément à la lettre d'entente intervenue le 19 février 2013 entre la Ville de Val-d'Or et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 128, M. Dominic Carrier est exempté de la période d'essai prévue à la convention collective.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-589**

Nomination de Sylvain Trudel au poste d'opérateur de machinerie lourde à la Division des travaux publics à compter du 22 novembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE M. Sylvain Trudel soit et est nommé au poste d'opérateur de machinerie lourde au Service des infrastructures urbaines, Division des travaux publics, sur une base régulière à temps complet à compter du mardi 22 novembre 2016, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective en vigueur.

QUE, compte tenu de ses expériences antérieures au sein de la Ville à titre d'opérateur de machinerie lourde, et conformément à la lettre d'entente intervenue le 19 février 2013 entre la Ville de Val-d'Or et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 128, M. Sylvain Trudel est exempté de la période d'essai prévue à la convention collective.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-590**

Nomination de J.-L. Bellemare au poste de préposé de scène au Service culturel à compter du 22 novembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE M. Jean-Luc Bellemare soit et est nommé au poste de préposé de scène au Service culturel, sur une base régulière à temps complet (30 heures par semaine) à compter du mardi 22 novembre 2016, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective en vigueur.

QUE, compte tenu de ses expériences antérieures à titre de préposé de scène et conformément à la lettre d'entente intervenue le 19 février 2013 entre la Ville de Val-d'Or et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 128, M. Jean-Luc Bellemare est exempté de la période d'essai prévue à la convention collective.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

ATTENDU QUE la Ville a construit un bassin non aéré aux fins du traitement des eaux usées du secteur Val-Senneville;

ATTENDU QUE la Ville doit se procurer un ponton afin d'effectuer de façon sécuritaire l'épandage des produits qui permettront d'assurer le respect de la norme de rejet en phosphore;

ATTENDU QUE la Ville a invité trois entreprises à lui présenter une soumission à cette fin;

ATTENDU QUE ces trois entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT, EXCLUANT LES TAXES</b>
Martin Auto Centre inc./Martin Tout Terrain	17 806,00 \$
9265-0381 Québec inc./Barbin Sport - Joe Loue Tout	21 100,00 \$
Gauthier Marine inc.	20 140,00 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Martin Auto Centre inc./Martin Tout Terrain, pour un montant de 17 806,00 \$ excluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2016-591**

Autorisation d'acheter un ponton pour l'entretien du bassin non aéré servant au traitement des eaux usées du secteur Val-Senneville et octroi du contrat à Martin Auto Centre inc. - Martin Tout Terrain.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'achat d'un ponton soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Martin Auto Centre inc./Martin Tout Terrain, pour un montant de 17 806,00 \$ excluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-592**

Octroi du contrat relatif à l'achat de boutures pour la saison estivale 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le contrat relatif à l'achat de boutures pour la saison estivale 2017 soit et est octroyé aux Serres Gallichan ltée, pour un montant de 4 771,58 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

**RÉSOLUTION 2016-593**

Octroi du contrat relatif à l'achat de fleurs pour la saison estivale 2017.

QUE le contrat relatif à l'achat de fleurs pour la saison estivale 2017 soit et est octroyé aux Serres Gallichan ltée, pour un montant de 20 775,41 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

Le maire déclare qu'une dérogation mineure sera abordée au point suivant et que si une personne est présente pour faire valoir son point de vue concernant cette demande, elle est invitée à se lever immédiatement, à s'identifier et à préciser pour quelle adresse elle souhaite se faire entendre.

-----

ATTENDU QUE M. Normand Lacroix a présenté une demande de dérogation mineure concernant le lot 2 298 482 du cadastre du Québec, situé au 3110 de la 7e Rue, consistant à:

- fixer à 2 mètres plutôt qu'à 1,5 mètre la hauteur maximale autorisée d'une clôture devant être mise en place en cour avant est ;
- fixer à 0 mètre plutôt qu'à 1 mètre la distance minimale devant être respectée entre cette clôture et l'emprise du boulevard Jean-Jacques Cossette;
- fixer à 1 mètre plutôt qu'à 6 mètres la marge avant est applicable à la propriété;

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2015-326 adoptée le 6 juillet 2015, le conseil de ville acceptait cette partie de la demande relative à la hauteur maximale de la clôture;

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2016-359 adoptée le 4 juillet 2016, le conseil de ville a reconsidéré la partie de la demande relative à la marge avant est applicable au garage à être érigé sur la propriété, en acceptant de la fixer à 3 mètres plutôt qu'à 6 mètres, et ce, conditionnellement au respect par le requérant de certaines conditions;

ATTENDU QUE le dégagement entre la clôture et la limite de l'emprise du boulevard Jean-Jacques Cossette n'a pas été considéré en ces deux occasions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2016-359 et d'en adopter une nouvelle tenant compte de ces deux derniers éléments que le conseil souhaite reconsidérer compte tenu des précisions obtenues, qui ont permis une analyse plus détaillée de la situation;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure affecterait la partie B de l'annexe A ainsi que l'article 10.3.1 du règlement de zonage 2014-14;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil de ville;

**RÉSOLUTION 2016-594**

Acceptation conditionnelle d'une demande de dérogation mineure présentée par Normand Lacroix concernant la propriété du 3110 de la 7e Rue, lot 2 298 482, C.Q. et abrogation de la résolution 2016-359.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la résolution 2016-359 soit et est abrogée à toute fin que de droit.

QUE le conseil de ville fixe à 3 mètres plutôt qu'à 6 mètres la marge avant est applicable au garage érigé sur le lot 2 298 482 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 3110 de la 7e Rue, et ce, conditionnellement :

- à la démolition des deux bâtiments complémentaires existants sur cet immeuble au cours des trois mois qui suivront la fin des travaux de construction du nouveau garage;
- au consentement par le requérant à une servitude de non-accès au boulevard Jean-Jacques Cossette.

QUE le conseil de ville fixe à 0 mètre plutôt qu'à 1 mètre la distance minimale devant être respectée entre la clôture et la limite de l'emprise du boulevard Jean-Jacques Cossette.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la *Déclaration des bibliothèques du Québec* a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, regroupant notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

ATTENDU QUE la *Déclaration des bibliothèques du Québec* a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la *Déclaration des bibliothèques du Québec* a été déposée devant l'Assemblée nationale le 19 octobre 2016 par Monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française;

ATTENDU QUE la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologiques, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontre, d'échanges, de médiation et de développement culturels;

**RÉSOLUTION 2016-595**

Résolution entérinant la *Déclaration des bibliothèques du Québec*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville entérine la *Déclaration des bibliothèques du Québec*.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Correspondance.

-----

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

-----

Le maire, M. Pierre Corbeil, invite l'assemblée à assister aux prochaines séances du conseil, plus particulièrement à celle qui aura lieu le 19 décembre prochain, à 20 h 30, au cours de laquelle le budget 2017 sera adopté.

-----



**RÉSOLUTION 2016-596**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
Et la séance est levée à 20 h 22.



---

**PIERRE CORBEIL, maire**



---

**ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**